

Processus de certification coach professionnel, par VAE

(validation des acquis de l'expérience)

Diplôme d'Etat reconnu nationalement niv. II, et équivalent niv. 6 européen

I. LES ETAPES de la VAE :

- 1) Remise du dossier de recevabilité **Livret 1** à remplir par le candidat, et analysé par l'accompagnateur Agophore.
*Si la demande est recevable, le candidat doit alors remplir le dossier **Livret 2** en y apportant les justificatifs ou documents de preuve demandés.*

- 2) Lorsque le candidat est prêt, dans un délai toutefois n'excédant pas un an après l'accord de recevabilité, il est invité à **soutenir son dossier devant un jury** composé règlementairement.

Le jury prend, à l'issue de ces épreuves et du dossier, une décision globale sur l'obtention de la certification avec trois décisions possibles :

- **valide** : La certification est obtenue par le candidat
- **valide partiellement** : La certification n'est validée que partiellement. Pour les compétences non validées, la motivation des décisions, les modalités de demandes d'informations ou de compétences complémentaires et les délais possibles sont précisés au candidat qui dispose du temps nécessaire pour faire re-valider les compétences non attestées par le jury, et les moyens d'y parvenir (parcours de formation ou poursuite de l'expérience)
- **non valide** : La certification n'est pas obtenue. La décision est alors motivée par le jury

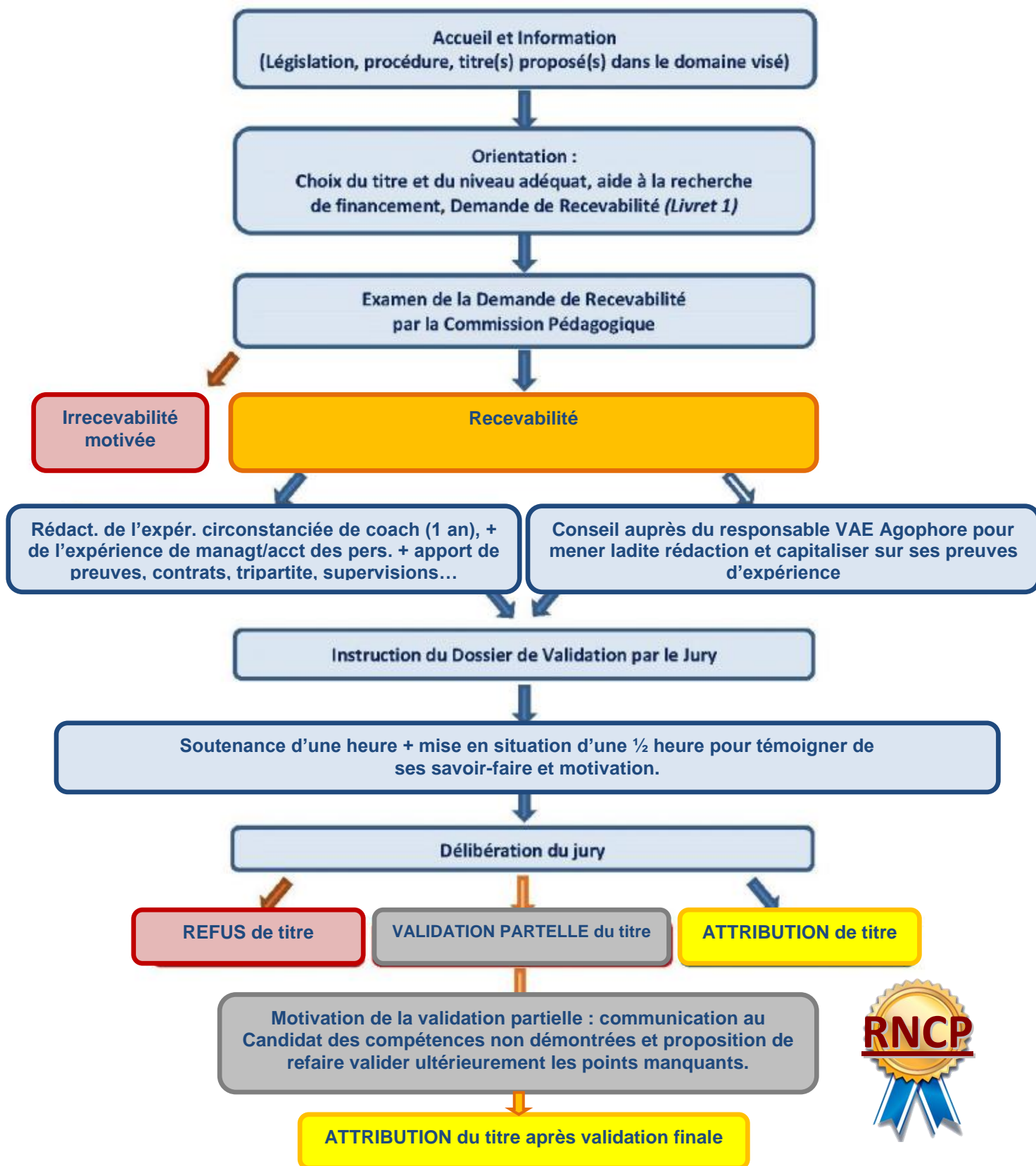
II. LES MODALITÉS

- a) **Sans accompagnement personnalisé**, nous vous adressons les consignes et documents et réajustons avec vous l'avancement du dossier jusqu'à l'examen de certification.
- b) **Avec accompagnement personnalisé** de quelques séances en face à face (même par Skype pour ceux qui le souhaitent), nous vous aidons à avancer dans le cadre et facilitons l'ensemble de vos démarches, au cas par cas.
- c) **En collectif, intra/inter.**
En intra (par exemple, pour un cabinet de consultants ou une équipe de talent management en RH, ayant plusieurs coachs). Nous proposons 2 à 3 séances individuelles d'accompagnement vers l'obtention du diplôme quand les requis et le travail sont conformes aux requis du RNCP.
En inter, nous organisons régulièrement des sessions, avec 4 à 7 participants par groupe.

Demandez nos études de vos demandes, et nos tarifs. Notre organisme certifiant est un des plus compétitifs du marché.

III. Description de la procédure de VAE

a) En individuel



b) En collectif (une illustration de ce que nous montons).

Spécial Cabinets RH

- Envoi des Livrets 1
- Examen par nos soins des demandes de recevabilité après réception de vos Livrets 1 (*décision de recevabilité ou non*)

1 journée en collectif pour :

- donner les éléments du cadre VAE RNCP
- faire formuler les motivations de chacun
- remettre le Livret 1.
- Caler les rendez-vous téléphoniques de chacun

- Envoi du Livret 2

1^{er} rendez-vous tél. individ. pour finaliser chaque Livret 1 reçu.

- Démarrage de rédaction du Livret 2 par chacun

2^{ème} rendez-vous tél. individ. pour aider à la rédaction de l'expérience circonstanciée.

- Analyse de vos Livrets 2 à ce stade et renvois de préconisations individuelles

3^{ème} rendez-vous téléphonique pour finaliser le Livret 2 par les apports des preuves nécessaires.

- Synthèse complète de l'analyse des Livrets et du dossier pour préparer et accueillir les soutenances et mises en situations de la certification

1 journée de certification :

- Soutenances individuelles,
- Mises en situation de coaching, en individuel devant un jury.



- Après délibération du jury :
- validation *totale* du titre, *partielle*, ou *non-validation*, et envoi des parchemins à chacun